

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 13 avril 2018

Clientis Caisse d'Épargne Courtelary

Le Conseil municipal remercie sincèrement la Banque Clientis Caisse d'Épargne du district de Courtelary pour le don de 5 528 francs qu'elle versera à notre collectivité en qualité de commune assumant des charges en matière de prévoyance sociale.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe annuelle sur les chiens coûte 40.- francs plus 2.- francs pour la plaquette.

Travaux rue Principale

Le Conseil municipal informe la population du fait que les travaux de réduction des eaux claires parasites (ECP) et de remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration de l'eau à la rue Principale, (entre le pont de la Suze au centre du village et la limite de territoire avec la commune de Saint-Imier) vont débuter le lundi 16 avril 2018, à l'Est du chantier.

Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage et auteur du projet : Mme et M. Gaby et Werner Tramaux, Rue du Brue 20, 2613 Villeret ; Propriétaire foncier : Mme Janine Habegger-Tramaux, 2610 Mont-Crosin ; Mme Martine Salvatore-Tramaux, 4410 Liestal ; Mme Dolores Bühler-Tramaux, 2534 Orvin ; Projet : Remplacement de la couverture avec rehaussement de 15 cm. de la toiture pour nouvelle isolation et sous-toiture ; Emplacement : parcelle n° 656, lieu-dit : Rue du Brue 20, zone H2, bâtiment non mentionné dans le recensement architectural.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 13 mai 2018.

Le Conseil municipal

Villeret, le 9 avril 2018